



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Chapais, tenue le 12 février 2024 à 13 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Madame la mairesse suppléante : Caroline Belleau-Poirier

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier  
Mario Dionne  
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la greffière : Kate Kirouac

---

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis transmis par courriel et signifié dans le délai prescrit par la *Loi des cités et villes*, madame la mairesse suppléante, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse suppléante, Caroline Belleau-Poirier ouvre la séance extraordinaire à 13 h avec le quorum requis.

2.  
**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 12 février 2024;
2. Approbation de l'ordre du jour – séance extraordinaire du 12 février 2024;
3. Autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation *au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)* pour la rampe de mise à l'eau au lac Opémisca;
4. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2024 – modification de la résolution 23-11-230;
5. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion des eaux rejetées dans un réseau pluvial et/ou dans un cours d'eau en milieu naturel;
6. Nomination d'un représentant de la Ville de Chapais au comité de sécurité publique;
7. Proclamation des *Journées de la persévérance scolaire* du 12 au 16 février 2024;
8. Levée de la séance.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

24-02-024

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

3.

**AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU LAC OPÉMISCA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit, de façon continue, veiller à l'amélioration des infrastructures de loisirs et des parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais est locataire du lot 4 959 927 sur le bord de la baie ouest du lac Opémisca;

**CONSIDÉRANT QUE** la rampe de mise à l'eau au lac Opémisca est en mauvais état et qu'elle nécessite des travaux de réparation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce débarcadère est utilisé par de nombreux utilisateurs, notamment les pêcheurs, les touristes, les villégiateurs du camping et des chalets du lac Opémisca, les plaisanciers ainsi que les participants au Festival du Doré Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** pour effectuer une mise à niveau de la rampe de mise à l'eau, une demande de certificat d'autorisation doit être déposée auprès du *ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs*;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal autorise M<sup>me</sup> Mélanie Gagné, directrice générale, à déposer une demande de certificat d'autorisation au *ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* concernant le projet de mise à niveau de la rampe de mise à l'eau du lac Opémisca.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2024 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 23-11-230**

**CONSIDÉRANT** la résolution 23-11-230 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance du conseil prévue le 13 février ne pourra être tenue en raison de l'absence d'un membre du conseil ayant des engagements à l'extérieur de la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** cette absence ne permettra pas d'atteindre le quorum lors de la séance du 13 février;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de déplacer la date de la séance ordinaire fixée au mardi 13 février au mardi 27 février à 19 h;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** modifier la résolution numéro 23-11-230 portant sur le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2024, en déplaçant la date de la séance ordinaire prévue le mardi 13 février au mardi 27 février 2024;

24-02-025



No de résolution  
ou annotation

24-02-026

24-02-027

24-02-028

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

DE publier un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.  
**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES EAUX REJETÉES DANS UN RÉSEAU PLUVIAL ET/OU DANS UN COURS D'EAU EN MILIEU NATUREL**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par monsieur Mario Dionne, conseiller, un avis de motion indiquant que le conseil municipal procédera, lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement sur la gestion des eaux rejetées dans un réseau pluvial et/ou dans un cours d'eau en milieu naturel.

Monsieur Dionne procède alors au dépôt du projet de règlement et madame Mélanie Gagné, greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

6.  
**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CHAPAIS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jacques Fortin représentait la Ville de Chapais au comité de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Fortin, il y a lieu de nommer un remplaçant pour représenter la Ville de Chapais sur ce comité;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'entériner** en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomination de madame Caroline Belleau-Poirier, conseillère, comme représentante de la Ville de Chapais au comité de sécurité publique, en remplacement de M. Jacques Fortin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.  
**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire (JPS) ont lieu du 12 au 16 février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais souhaite s'engager et se mobiliser pour les jeunes en réalisant certaines actions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe du Groupe neurones a fait parvenir, à la Ville, un drapeau à l'effigie des JPS;

**CONSIDÉRANT QUE** la levée du drapeau devant l'hôtel de ville est entre autres l'une des actions à réaliser durant la période visée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** remplacer, pour cette occasion, le drapeau de la Ville par celui des *Journées de la persévérance scolaire*.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

24-02-029

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** cette séance extraordinaire soit levée et terminée.  
Il est 13 h 10.

  
Caroline Belleau-Poirier  
Mairesse suppléante

  
Mélanie Gagné  
Directrice générale et greffière  
suppléante